

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 03 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi trois février à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

*Date de convocation :* 28 janvier 2025  
*Mis en ligne :*  
*Nombre de Conseillers en exercice :* 29

**Présents :** Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, DELAUNAY Gaylord, GARNIER Chrystèle, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LEFEUVRE Gaël, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELLAERT Damien ;

Présents : 22  
Votants : 28  
Quorum : 15

**Procurations de vote et mandataires :** Mesdames, Messieurs LE GUENNEC Jean-Michel ayant donné pouvoir à DA CUNHA Manuel, LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à DEGUILLARD Julie, NOEL Henri ayant donné pouvoir à MAHEO Aude, POINTIER Virginie ayant donné pouvoir à TORTELLIER Laëtitia, SOUQUET Eric ayant donné pouvoir à LEFEUVRE Gaël, VALLEE Priscilla ayant donné pouvoir à BONNAFOUS Catherine ;

**Absents :** Monsieur LEJOLIVET Bertrand.

Madame GROSEIL-MOREAU Arlette est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 28 janvier 2025) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

### **Point N° 11**

#### **Délibération n°2025-011. VIE ASSOCIATIVE : Convention de mise à disposition des Blanchets avec le TCTF - prolongation**

Rapporteur : Vir. POINTIER

**VU** la délibération 97/2010 en date du 24/6/2010 autorisant la signature pour la mise à disposition des Blanchets au Tennis club de Thorigné-Fouillard,

**VU** la délibération 2022-96 en date du 18/9/2022 autorisant la prolongation de la mise à disposition,

**VU** l'avis de la commission « vie culturelle et associative, animations locales » en date du 16 janvier 2025 ;

**CONSIDERANT** la convention de mise à disposition du complexe des Blanchets signée le 26/07/2010 entre la ville et l'association pour une durée de 12 ans, prolongée par avenant jusqu'au 31/12/2024,

**CONSIDERANT** que la convention de mise à disposition du complexe des Blanchets signée entre la ville et l'association Tennis Club de Thorigné-Fouillard est **caduque depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025,**

**CONSIDERANT** la proposition de la prolonger d'une année supplémentaire par voie d'avenant puisqu'une nouvelle convention sera établie à la livraison de l'extension du complexe de tennis des Blanchets dans le courant de l'année 2025 ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ**

**D'AUTORISER** M le Maire à signer la convention de mise à disposition des Blanchets avec le TCTF jusqu'au 31 décembre 2025.

**Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gaël LEFEUVRE**

